

---

## **Interpellation sur l'installation d'une maison de détention à Grivegnée**

---

L'accord du gouvernement fédéral prévoit la création de 720 places, réparties sur 15 petites maisons de détention, pour les condamnés à de courtes peines de prison.

Actuellement, seules 2 maisons de détention sont opérationnelles. Le ministre de la Justice a annoncé le 13 novembre dernier que les 2 premières maisons de détention de Wallonie seraient installées à Jemeppe-sur-Sambre (40 places) et à Grivegnée (60 places), sur le site de l'ancienne auberge de jeunesse Espace Belvaux.

Les riverains s'inquiètent de l'installation de cette maison de détention, qui plus est dans un quartier résidentiel.

Le bourgmestre a réagi dans la presse en insistant sur le fait qu'« il serait très attentif à ce que le projet ne perturbe pas la vie du quartier et de ses habitants ».

Mes questions sont les suivantes :

- Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? Avez-vous été associé à la réflexion et au choix de la localisation ? La Ville et les habitants ont-ils quelque chose à dire ? Quelles sont les prochaines étapes et le timing ?
- La presse indiquait que les habitants du quartier recevraient prochainement une brochure avec de plus amples explications sur la maison de détention et seraient conviés à une soirée d'information. Qu'en est-il ?
- Comment pouvez-vous rassurer les citoyens et quelles garanties avez-vous demandées et obtenues pour que ce projet ne perturbe pas la tranquillité du quartier ?

**Diana Nikolic**  
Cheffe de groupe MR Pour Liège  
**Fabrice Dreze**  
Conseiller communal MR Pour Liège